



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

PROCES-VERBAL
Plénum du Conseil général
Du 23.11.2022, N°13/2021-2024

Lieu : Salle polyvalente, Vollèges
Heure : 19h30

Bureau : Julien Vaudan, Président)
Léonard Fellay, Vice-président
Mélanie Mento, Secrétaire
Emily Vaudan, Membre scrutateur
Tora Löf, membre scrutateur (dès sa nomination)

Excusé :

Preneuse
de PV : Sylvie Bétrix

Invité(s) : Simon Wiget (point 04.02)

Ordre du jour

01. Contrôle des présences

02. Nominations au poste laissé vacant par Mme Sabrina Pralong dans la commission « Jeunesse, formation et cohésion sociale » (Mme Anne-Claude Corthay Durrer) et au poste laissé vacant par M. Sven Rossier dans la commission de gestion (Mme Anne-Marie Léo)
01. Nomination au poste de scrutateur au sein du Bureau du Conseil général, suite à la démission de M. Matthieu Moulin – bulletin secret
02. Nomination aux postes laissés vacants au sein du Conseil de district

02. Approbation - modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal du Plénum du 14 septembre 2022

04. Présentations - interventions

01. Planification financière 2023-2027
02. Réaffectation de l'école de Fionnay

05. Décisions

- 01. Avenant à la convention du 26.03.10 entre la Commune et Téléverbier SA
- 01. Modification de la participation financière aux transports publics de Téléverbier SA avec des projets d'intérêts publics communs
- 02. Adaptation de la tarification des forfaits indigènes
- 02. Avenant à la convention « subventions communales » du 23.09.22 entre la Commune et Téléverbier SA
- 03. Demandes de crédits complémentaires
- 01. CHF 350'000 Mise à niveau du système IT
- 02. CHF 1.6 mios Construction du nouveau Centre de recyclage communal

06. Informations

- 01. Retour sur la mise à l'enquête des zones réservées
- 02. Paramètres fiscaux

07. Divers

- 01. Information sur Curala – Espaces de Vie
- 02. Master Plan du Tourisme (MPT)
- 03. Vacations 2022
- 04. Prochaine date

PROCES VERBAL :

La séance est ouverte à 19h35.

En ouverture de séance, M. Julien Vaudan, Président du Conseil général, propose de faire une rocade entre le point 01.01 et le point 01.02 et ce afin de laisser l'opportunité aux nouvelles arrivantes de prendre part au vote concernant la nomination du nouveau scrutateur au bureau du Conseil général.

01. Contrôle des présences

02. Nominations au poste laissé vacant par Mme Sabrina Pralong dans la commission « Jeunesse, formation et cohésion sociale » (Mme Anne-Claude Corthay Durrer) et au poste laissé vacant par M. Sven Rossier dans la commission de gestion (Mme Anne-Marie Léo)

En préambule, M. Julien Vaudan propose de compléter ce point avec l'ajout de la nomination au poste laissé vacant par Mme Aimée Oreiller dans la commission « Culture, tourisme et sport ».

Pour conclure, le Conseil général valide les nominations suivantes :

- Mme Anne-Claude Corthay en qualité de membre de la commission « Jeunesse, formation et cohésion sociale » en remplacement de Mme Sabrina Pralong
 - Mme Anne-Marie Léo en qualité de membre de la commission de Gestion, en remplacement de M. Sven Rossier
 - Mme Angeline Vincent en qualité de membre de la commission « Culture, tourisme et sport » en remplacement de Mme Aimée Oreiller,
- **M. Baptiste Darbellay**, présente les 2 candidates PDC «Mme Anne-Marie Léo habite au Levron, elle est assistante administrative indépendante depuis 2022 et a une formation d'employée de commerce. Mme Anne-Claude Corthay habite Verbier et travaille auprès de Téléverbier SA. Elle est mariée et a 2 enfants. ».
- **Mme Sari Bruchez** présente la nouvelle candidate du PLR, « Mme Angeline Vincent a grandi au Canada. Elle a travaillé sur différents projets immobiliers et touristiques qui lui ont permis de voyager et de vivre dans différents pays. Cela fait maintenant 10 ans qu'elle vit en Suisse. Elle a eu la chance de participer à l'ouverture de l'hôtel W et de collaborer étroitement avec la Commune et l'OT. »

Le Conseil accueille les nouvelles arrivantes par applaudissements.

47 Conseillères et Conseillers généraux sont présents, 10 sont excusés et 1 est absent. La liste des présences reste ci-jointe (Annexe 1).

01. Nomination au poste de scrutateur au sein du Bureau du Conseil général, suite à la démission de M. Matthieu Moulin – bulletin secret

La nomination au poste de scrutateur se fait par bulletin secret. M. Julien Vaudan informe qu'une candidate s'est annoncée, à savoir Mme Tora Löf.

- **Marie Oreiller** présente Mme Tora Löf. « D'origine suédoise, Tora Löf a grandi et fait toute sa scolarité dans le Val de Bagnes. La Verbieraine détient un bachelor en communication et marketing digital, ainsi qu'un master en innovation. Passionnée de montagnes, de sport de glisse et d'équitation, elle travaille aujourd'hui pour l'agence COOS, spécialisée dans la communication et l'alimentation durable. Forte de ses nombreuses expériences et compétences, c'est avec un grand plaisir que le groupe Entremont Autrement propose Mme Tora Löf au bureau du Conseil Général. Merci pour votre vote et votre soutien. »

Pour conclure, Mme Tora Löf est nommée en qualité de Scrutatrice au bureau du Conseil général par 38 bulletins et 9 blancs.

02. Nomination aux postes laissés vacants au sein du Conseil de district

M. Julien Vaudan propose que les personnes parties et qui étaient membres du Conseil de district soient remplacées par les personnes qui les ont remplacées, soit :

Pour conclure, le Conseil général valide les nominations suivantes au Conseil de district

- Mme Marie Oreiller en remplacement de M. Antoine Wasserfallen
- Mme Tora Löf en remplacement de M. Matthieu Moulin
- Mme Sari Bruchez en remplacement de M. Pierre-Yves Gay
- Mme Aurélie Favre Bressoud en remplacement de Mme Marina Rausis

02. Approbation - modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans remarque.

03. Approbation du procès-verbal du Plénum du 14 septembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2022 est considéré comme approuvé. Personne n'en demande sa lecture.

04. Présentations - interventions

01. Planification financière 2023-2027

M. Eric Rosset, Conseiller municipal et M. Jérôme Maret, Directeur opérationnel du service des finances présentent la planification financière au moyen d'une présentation, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (Annexe 2).

Sont notamment évoqués :

- Le contexte et les principes qui ont guidé la rédaction de cette planification.
- Les investissements (2023-2030) dits « lourds » avec les investissements liés à l'aménagement de Curala (CHF 78 mios) et du Centre sportif (CHF 59,5 mios)
- Investissements totaux de CHF 368,5 mios (2023-2030)
- Une priorisation des investissements a été demandée dans les différents dicastères
- Les recettes fiscales
- Le récapitulatif du fonctionnement (tableau de synthèse)
- Le tableau des résultats avec la synthèse des investissements dont les investissements « lourds » et la synthèse du fonctionnement

La planification financière 2023-2027 présente une marge d'autofinancement nette de CHF 23 mios pour 2024, CHF 19,6 mios pour 2025, CHF 18 mios pour 2026 et CHF 17,7 mios pour 2027. Cette planification est faite afin de déterminer si la Commune peut faire face à ses investissements futurs.

Questions :

- **M. Baptiste Darbellay, Président de la Cogest** « En ce qui concerne le cadre légal, une consultation est en cours actuellement avec possiblement une baisse des recettes fiscales que j'imagine pourrait être absorbée par la Commune. Au niveau fédéral, la valeur locative pourrait être abolie. C'est certainement une grande inconnue dans une Commune comme la nôtre, où il y a énormément de résidences secondaires et dont la valeur locative au niveau fiscal apporte d'importantes recettes. Il y a également la pression internationale toujours plus importante en ce qui concerne par exemple les forfaits fiscaux. Ma question est comment vous appréhendez ces différents critères ? Bien entendu je suis conscient qu'il est difficile de dire aujourd'hui ce qu'il y aura en 2025, mais peut-être, d'un point de vue politique, quelque chose est mis en place pour mettre une certaine pression au niveau de nos élus et autorités cantonales, dans le but de pouvoir garder nos acquis notamment la valeur locative des résidences secondaires. »

M. Eric Rosset, la planification financière se base sur les règles en vigueur à ce jour. En ce qui concerne les forfaits fiscaux, la pression est plutôt nationale qu'internationale, puisqu'on voit qu'il y a beaucoup de schémas identiques qui se développent en Italie, au Portugal, en Grèce, en Angleterre, etc... Donc c'est plus en interne. On a voté il n'y a pas si longtemps. C'était largement plébiscité par la population suisse. Cela nous paraît assez peu probable qu'on soit amené à revoter et qu'il y ait un changement à ce niveau-là à court terme. M. Alexandre Gordio est très impliqué dans des groupes de travail pour

défendre notre Commune, les régions périphériques et les régions touristiques. Je pense qu'il va pouvoir vous en dire plus. »

M. Alexandre Gordio, Directeur opérationnel du dicastère «Contributions, cadastre et population », « Effectivement il s'agit de 3 bonnes questions. Une question qui est pertinente pour nous, pour le futur : la révision fiscale prévue pour le 1^{er} janvier 2024 et qui est actuellement en voie consultative jusqu'au 16 décembre. Aujourd'hui, à la Commune, on ne s'est pas encore déterminé. L'objet passera à l'ordre du jour de notre commission du 29 novembre prochain. On a déjà eu un 1^{er} retour de la Fédération des communes valaisannes, qui est clair : elle ne veut pas de diminution de recettes fiscales actuellement pour ne pas que le Canton se décharge sur les Communes.

En ce qui concerne la valeur locative, c'est un sujet qui date depuis une quinzaine d'années environ. Actuellement, il y a une grande pression du Conseil national et du Conseil aux États pour abolir cette valeur locative. Je me rappelle, quand je travaillais au service cantonal des contributions, qu'on avait essayé de sauver les résidences secondaires, ce qui veut dire que l'idée était de ne toucher que les résidences principales et non les résidences secondaires. Après, un contre-projet est intervenu avec la suppression des valeurs locatives seulement pour les personnes âgées, ce qui n'a pas passé la rampe. Maintenant, on a une forte pression sur la suppression de cette valeur locative. On attend le retour du service cantonal des contributions.

Pour la 3^{ème} question, je pense qu'Éric a très bien expliqué la thématique sur les forfaits fiscaux. Un rendez-vous avec le Président prochainement, voire en début d'année sera organisé pour essayer de faire valoir nos droits et nos recettes futures. »

- **M. Félix Besson Vice-président de la Commission « TP et environnement »,** « Je voulais savoir s'il est prévu de créer des commissions extraordinaires pour analyser, par exemple les plans du Centre sportif. Je sais qu'à l'époque il en existait une. Par contre je ne sais pas si elle est toujours en fonction. Est-il prévu pour tous ces gros projets des commissions extraordinaires ? »

M. Eric Rosset « à ce jour, il n'y a que des commissions internes au Conseil municipal et à la Commune. »

M. Christophe Maret, « Il n'a pas été défini d'intégrer des gens hors du Conseil municipal dans les commissions spécifiques des grands projets. La commission du Centre sportif est active, mais uniquement avec des élus du Conseil municipal et les responsables de projet. »

M. Eric Rosset « M. Maurice Chevrier avait alerté à l'époque la Commune pour dire que les commissions conjointes Conseils législatif et exécutif n'étaient pas forcément très souhaitables. »

M. Christophe Maret « au prochain plénum, le projet du Centre sportif va vous être présenté. Il va pouvoir être débattu, échangé avec l'ensemble des Conseillers généraux

M. Julien Vaudan, « C'est une question de rôle et de compétences de chacun. J'en profite pour remercier l'exécutif qui est là et qui est très disponible. Dans le cadre de votre Commission, de vos commissions, n'hésitez pas à vous adresser aux Conseillers municipaux si vous voulez avoir des informations plus précises. »

02. Réaffectation de l'école de Fionnay

M. Vincent Michellod, Vice-président de la Commune et Simon Wiget, Directeur de l'Office du Tourisme présentent l'objet au moyen d'un document dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (Annexe 3).

Sont notamment évoqués :

- Il s'agit ce soir d'une présentation du projet. La décision sera prise le 14 décembre, dans le cadre du budget 2023.
- Projet établi en étroite collaboration avec Verbier Tourisme, depuis plus de 2 ans.
- Rénovation de l'école de Fionnay => Nouvelle Maison du Haut Val de Bagnes
- Le contexte a fortement évolué. L'accent a été mis sur le Haut Val de Bagnes, avec notamment l'installation d'un bureau de l'Office du tourisme en 2016. Depuis on constate une importante évolution de sa fréquentation.
- Présentation du projet (plans, niveaux et aménagements projetés) pour un montant budgété de CHF 1,72 millions y.c. les divers imprévus. Le coût du m³ est de CHF 1'028.-
- Ce nouveau projet s'inscrit dans les tendances actuelles, amplifiées par le Covid, soit un regain du tourisme pour les grands espaces, la nature, le patrimoine, le terroir...
- Le potentiel de découvertes à préserver (espace naturel, ...).
- Valoriser le Haut-Val de Bagnes – réelle stratégie touristique (cartes pédestres, navettes, ...)
- Projet Maison du Haut Val de Bagnes est un outil de travail dont différents acteurs ont déjà fait part de leur intérêt (Université de Lausanne, le CIRM, le Palp, ...)
- **En résumé**, projet qui s'inscrit dans un processus important pour le Val de Bagnes, plus précisément pour le Haut Val de Bagnes et pour un développement contrôlé de cette zone qui est très sensible. Ce projet permettra de maintenir la dynamique, de développer des solutions adaptées à un contexte complexe et en constante évolution.

Questions :

➤ **M. Julien Vaudan, «sans être un spécialiste, je m'étonne du montant de plus de CHF 1'000.-/m³ pour ce bâtiment. »**

M. Vincent Michellod, « On est sur un site spécial il s'agit d'une rénovation et il faut compter avec des imprévus. On s'est basé sur le rapport des architectes. C'est vrai que c'est un montant assez conséquent, mais qui maintient la valeur du site. ».

M. Fabien Sauthier, Conseiller municipal, « Il n'est pas possible de démonter simplement ce bâtiment. CHF 1'000.-/m³ peut paraître cher, mais aujourd'hui tout est devenu cher. Pour une villa, on n'est quasi au même montant. Le devis est plus ou moins 10%, donc il y aura toujours moyen d'essayer de baisser le prix, mais cela reste un projet où le bâtiment sera quasi neuf. Tout sera démonté de l'intérieur. »

Pour terminer, M. Julien Vaudan relève avec satisfaction le fait qu'aujourd'hui il y ait un concept concret autour de ce bâtiment.

05. Décisions

01. Avenant à la convention du 26.03.10 entre la Commune et Téléverbier SA

M. Christophe Maret, « Depuis plus d'un mois, nous entendons beaucoup de choses. Il y a de nombreuses questions et réflexions aux sujets des débats et décisions que vous devez prendre ce soir.

Ces interrogations et discussions sont parfaitement légitimes.

Le Conseil municipal comprend les craintes et les émotions ressenties mais veut garder la tête froide.

Aujourd'hui, je ne veux pas revenir sur tous les éléments spécifiques liés à vos décisions, quand bien même nous n'avons pas reçu vos rapports qui auraient dû nous être transmis, selon l'art 18 de votre règlement, 5 jours avant le plénum.

Le rapport de la Cogest du 8.11 est arrivé ce jour à 15h30. Comment voulez-vous que l'on puisse échanger et trouver des solutions ensemble ! mais nous tenons quand même à vous préciser encore certains éléments :

Vous avez reçu toutes les informations et tous les documents, soit de la Commune ou de notre partenaire Téléverbier SA.

Nous avons été attentifs qu'il s'agit de sujets sensibles qui vont sur l'émotionnel.

En octobre, on a organisé spécifiquement une séance de présentation avec le bureau, la Cogest, les Présidents des commissions et Téléverbier SA.

Nous vous avons aussi proposé de participer à vos séances pour accompagner les Présidents.

Plus on ne peut pas faire.

Ce soir, je ne suis pas le porte-parole de Téléverbier SA, mais nous sommes ici tous actionnaires de TVSA - 26% d'actions communales

J'aimerais rappeler que le Conseil municipal et ses services communaux ont travaillé plus d'une année avec Téléverbier SA pour discuter des collaborations liées par les conventions.

Aujourd'hui, la Commune relève la chance d'avoir sur ses terres un employeur de ce calibre :

- que sans des remontées mécaniques performantes, la station perd de son attractivité – 2^{ème} fois que Verbier est la meilleure station de ski du monde
- Plus grand employeur de la Commune
- C'est rare quand je discute avec mes collègues Présidents d'avoir des remontées mécaniques qui ne doivent pas être aidées financièrement dans son fonctionnement.
- Tourisme qui nous fait vivre pour 70% des ressources. Toutes les Communes ou certaines Communes se battent pour sauver leurs installations.

Téléverbier SA est un partenaire. On échange quasiment toutes les semaines sur des dossiers. On a la chance de ne pas être comme Montana !

Ces éléments démontrent aussi l'importance de cet acteur pour l'économie et le tourisme de notre Commune. Les 3 décisions que vous allez prendre ce soir vont dans ce sens.

La stratégie touristique de la Commune repose sur des acteurs professionnels et compétents. Nous en dénombrons beaucoup sur la Commune et nous sommes persuadés que nous pouvons leur faire confiance, car ils maîtrisent leur sujet.

Eux sont en concurrence directe avec les meilleures destinations suisses et mondiales. Ils doivent rester le plus concurrentiels et attractifs possibles. Il s'agit donc de les accompagner.

La Commune doit avoir confiance en ces choix qui permettent le développement de la société et qui, indirectement, font rayonner d'autres pans de notre économie.

Je vous rappelle que la Loi sur les Communes ne nous autorise pas à revenir avec ces points dans les prochaines décisions du Conseil général et que le Conseil municipal qui a validé à l'unanimité ces propositions restera dans l'incompréhension en cas de refus. Les futures négociations avec Téléverbier SA seront difficiles.

Donc pour résumer, les décisions vous appartiennent et il faudra les assumer.

Je suis volontiers à votre disposition si vous avez encore des questions avant les votes. »

01. Modification de la participation financière aux transports publics de Téléverbier SA avec des projets d'intérêts publics communs

M. Christophe Maret, « L'avenir des régions de montagne dépend beaucoup du tourisme et de l'environnement. Nous devons garder en tête ces deux défis. Les décisions de cet avenant vont dans le même sens : développement touristique et préservation de l'environnement.

- Développer des infrastructures sur le modèle « Public-Privé » est un gage de durabilité réciproque, car nous gardons ainsi une certaine maîtrise sur l'évolution des projets.
- Nous pensons avoir fait un bon deal en répercutant l'effort financier de Téléverbier SA sur des projets généraux portés par les remontées mécaniques. La Commune continuera de soutenir avec force l'utilisation des transports publics.
- Que dans cet accord on voit un développement plus constructif et engagé de Téléverbier SA»

Préavis de la Commission « Culture, tourisme et sport »

Mme Sari Bruchez, Présidente, « Notre commission craint que la définition de projet d'intérêts publics ne soit pas la même pour les 2 parties.

A la majorité, les membres présents rejettent cette modification »

Préavis de la Commission « Construction, AT et mobilité »

M. Stéphane Roserens, Président, « En l'état la commission refuse la modification de l'avenant à la convention proposée.

Elle souhaite une modification du projet et demande une validation de l'investissement de Téléverbier SA par le Conseil général en début d'exercice au lieu du Conseil municipal. Cela afin d'éviter d'une part que ces investissements échappent au contrôle du Conseil général et d'autre part d'éventuels conflits d'intérêts (la Commune étant actionnaire de Téléverbier SA).

En cas de refus de l'investissement par le Conseil général, ce montant serait versé comme aujourd'hui comme participation financière aux transports publics.

La commission vote non à l'unanimité ».

Préavis de la Commission « TP et environnement »

M. Lionel Saillen, Président, « du point de vue comptable l'équité existe. Cependant force est de constater que les bus de Verbier sont particulièrement profitables aux skieurs. D'autre part, dans cette convention, le Conseil général ne sera pas consulté aux sujets des projets ce qui s'éloigne de l'esprit du pouvoir législatif. »

Préavis de la Commission « Bourgeoisie, bâtiments et agriculture »

M. François Veuthey, Président, « Nous trouvons que c'est un peu risqué de miser seulement sur la bonne entente entre Téléverbier SA et le Conseil municipal pour décider des investissements concernés. Actuellement il semble que les deux partenaires soient sur la même longueur d'ondes, mais cela n'a pas toujours été le cas. Les accords pas clairs débouchent souvent sur des conflits à la longue. C'est pourquoi la commission BBA rejette le point à l'unanimité des membres présents ».

Préavis de la Cogest

M. Baptiste Darbellay, Président « Une séance de présentation entre les membres de la Cogest et MM. Eric Rosset et Christophe Maret a eu lieu le 7 septembre 2022.

Le point a ensuite été retiré de l'ordre du jour du plénum du 14 septembre 2022 pour être reporté.

Une présentation plus détaillée a été faite lors de la séance entre la Cogest, le bureau du Conseil général et les présidents de commission le 24 octobre 2022. Lors de cette séance, le directeur de Téléverbier SA M. Laurent Vaucher et le Président du Conseil d'administration M. Jean-Albert Ferrez étaient présents pour répondre aux questions.

La Cogest a traité ce point lors de sa séance du 7 septembre 2022, puis lors de sa séance du 8 novembre 2022.

Dans un premier temps, les membres de la Cogest ont donné un préavis positif avec une réserve demandant que l'utilisation du montant de CHF 550'000.- soit soumis au Conseil général lors du budget annuel.

La réponse obtenue est que ce montant ne figure pas au budget de la Commune, ni dans les recettes, ni dans les dépenses, il s'agit d'une compensation non enregistrée. Le Conseil général n'a donc pas à voter sur cette rubrique.

Les membres de la Cogest ne sont pas convaincus par ce mode de faire et souhaitent que la participation aux transports publics de CHF 550'000.- soit enregistrée dans les recettes et que le détail des investissements lui soit soumis. Il s'agit de montants importants et le Conseil général doit conserver un droit de regard sur ces investissements.

La majorité des commissions du Conseil général se sont prononcées contre cette modification.

En conséquence, les membres présents de la Cogest rejettent la modification de la participation financière aux transports publics de Téléverbier SA avec des projets d'intérêts publics à l'unanimité ».

A la question, approuvez-vous la modification de la participation financière annuelle aux transports publics de Téléverbier SA avec la réalisation de projets d'intérêts publics communs d'un montant de CHF 550'000.- ?

Le Conseil général refuse la modification par 34 voix contre, 7 pour et 5 abstentions.

02. Adaptation de la tarification des forfaits indigènes

M. Christophe Maret « Nous avons entendu les résistances liées à la modification des tarifs indigènes. Celles-ci sont principalement émotionnelles et nous pouvons le comprendre. Le Conseil municipal a également émis des réserves sur la proposition de Téléverbier SA et à ensuite négocier pour trouver un consensus qui nous paraît être « gagnant-gagnant ».

1. Homogénéiser les tarifs dans le monde des remontées mécaniques est quelque chose qui se fait absolument partout.
2. Favoriser les abonnements annuels, c'est favoriser l'utilisation des transports publics toute l'année et c'est ce que veut faire la Commune dans son programme de durabilité.
3. En plus, nous avons obtenu que le tarif de l'abonnement annuel serait plafonné à CHF 600.- pour nos concitoyens. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et au vu de l'augmentation du prix de l'énergie et la potentielle inflation des prochaines années, on peut douter que l'abonnement restera à CHF 600.- pour les Bagnards. Aucune garantie qu'en 2024 l'abonnement ne sera pas augmenté selon la convention 2010 à 50% de la valeur de l'abonnement principal. Et ça nous ne pourrions pas le bloquer pour nos citoyens.

Je vous rappelle également le soutien de Téléverbier SA et seulement par Téléverbier SA de CHF 140.- pour l'abonnement des jeunes. »

Préavis de la Commission « Culture, tourisme et sport »

Mme Sari Bruchez, Présidente « Concernant les forfaits journaliers la Commission ne comprend pas les arguments contre cet avantage offert aux bagnards compte tenu du montant que cela représente et propose des solutions pour éviter les problèmes de fraude et file d'attente. Nendaz skie gratuitement jusqu'à 21 ans. Les forfaits annuels à CHF 600.- sont attractifs, mais néanmoins ce tarif n'est bloqué que pour une durée de 5 ans (pour les Bagnards), alors que l'avenant revient sur un accord prévu à l'origine pour une durée de 40 ans.

A la majorité, les membres présents rejettent cette modification. »

Préavis de la Commission « Construction, AT et mobilité »

M. Stéphane Roserens, Président « En l'état la commission refuse la suppression du tarif journalier indigène. Elle souhaite le maintenir au moins pour le secteur Verbier-Bruson pour les skieurs de Val de Bagnes, afin que les familles qui vont skier quelques fois par année puissent le faire à des tarifs intéressants, y compris le week-end.

La commission a refusé par 3 voix contre, 1 oui et 1 abstention ».

Préavis de la Commission « TP et environnement »

M. Lionel Saillen, Président, « Malgré le petit nombre de journées super indigènes (2500), plusieurs Val de Bagnards seront impactés et ne pourront se permettre un grand nombre de journées au prix proposé dans la convention. En 2022, il nous paraît singulier qu'une société de l'envergure de Téléverbier SA ne trouve pas une solution électronique pour éviter l'engorgement aux caisses du type (QR code, park & rail). »

Préavis de la Commission « Bourgeoisie, bâtiments et agriculture »

M. François Veuthey, Président, « Dans l'immédiat, il n'y a donc pas d'avantages pour les citoyens Valdebagnards, car le tarif de CHF 600.- est applicable pour tous les Valaisans. Nous sommes d'avis qu'en attendant que le prix de l'abonnement augmente pour les autres, Téléverbier SA pourrait faire un effort supplémentaire pour les Valdebagnards en maintenant les tarifs journaliers préférentiels, qui seraient alors abandonnés en cas d'augmentation tarifaire pour le reste du canton. C'est pourquoi la commission BBA rejette le point à la majorité des membres présents. »

Préavis de la Cogest

M. Baptiste Darbellay, Président « Tout d'abord, il est constaté que le prix des abonnements annuels a baissé ces dernières années et la Commune soutient également les familles en participant au financement des abonnements pour les enfants et jeunes. Cela est réjouissant.

La Commune de Val de Bagnes a soutenu de manière importante la société Téléverbier SA notamment pour le développement du secteur de Bruson. Téléverbier SA a de son côté investi des montants importants pour le développement et la modernisation du domaine skiable, ce qui est réjouissant.

Les abonnements annuels sont intéressants pour les personnes qui pratiquent le ski régulièrement et leur prix reste très favorable en rapport avec les avantages octroyés en échange. Toutefois une partie de la population de notre Commune pratique le ski ou d'autres activités en montagne quelques fois par année ce qui ne justifie pas l'achat d'un forfait annuel. Ces citoyennes et citoyens doivent à notre avis continuer de pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel, également sur les forfaits journaliers.

Des arguments ont été donnés par Téléverbier SA, notamment par rapport aux difficultés pratiques de surveillance et passage aux caisses pour la vente de ces forfaits.

A notre sens, la Commune et Téléverbier SA doivent chercher des solutions afin d'améliorer la gestion des tarifs indigènes. En 2022, dans une administration communale qui a été fortement renforcée et qui se dit vouloir améliorer la digitalisation et une société de remontée mécanique d'une envergure internationale, des solutions électroniques devraient exister afin de pouvoir gérer cette problématique.

Plusieurs propositions et demandes émanent de membres du Conseil général n'ont pas été entendues ou retenues.

La majorité des commissions du Conseil général se sont prononcées contre cette modification.

Au vu de ce qui précède, les membres de la Cogest sont d'avis que la proposition doit être revue et en l'état, ils rejettent à l'unanimité des membres présents l'adaptation de la tarification des forfaits indigènes. »

Question

- **M. Bruno Moulin** « il a été relevé à Nendaz la gratuité de ski jusqu'à 25 ans. Il faut savoir que ce n'est pas un cadeau de Nendaz, mais que c'est une négociation entre la Commune et Nendaz. C'est une sorte de compensation pour payer le droit d'eau de l'enneigement mécanique. Il ne s'agit donc pas d'un cadeau de Nendaz. Ensuite au niveau de l'abonnement annuel à CHF 600.-, je vous le dis, si l'année prochaine l'abonnement de Téléverbier SA augmente parce qu'on n'arrive pas à un accord, il s'agira alors de prendre vos responsabilités et d'expliquer aux citoyens que vous avez refusé cette convention. Il faut mettre en relation les 2000 cartes journalières qui sont vendues au prix super-indigène aux 4000 abonnements qui risquent d'augmenter. Il est vrai que le prix de l'abonnement Val de Bagnards et Valaisans est identique aujourd'hui, mais rien n'empêche que l'année prochaine, l'abonnement à CHF 600.- pour le reste du Canton augmente et si on a la convention, ce prix restera de CHF 600.- pour les habitants de la Commune.

A la question, approuvez-vous l'adaptation de la tarification des remontées mécaniques pour les domiciliés ?

Le Conseil général refuse par 38 voix contre, 4 pour et 4 abstentions.

02. Avenant à la convention « subventions communales » du 23.09.22 entre la Commune et Téléverbier SA

M. Christophe Maret « Je vous rappelle que le projet de développement du domaine skiable de Bruson a été voté par le Conseil général en 2020 avec le télésiège du Chargerat. Selon le rapport du 7 octobre de la commission ATCB, celle-ci était convaincue de la nécessité de la réalisation des 2 télésièges ! et celui de la Cogest rappelait que le soutien était nécessaire à Téléverbier SA.

Il y a quelques mois, différents milieux nous ont interpellé et ont montré leur désapprobation face au projet imaginé (on parle surtout des guides et des associations environnementales).

Le Conseil municipal a donc approché Téléverbier SA pour voir si une alternative pouvait être imaginée. C'est dans ce sens que ce nouveau tracé a été imaginé. Il semble satisfaire toutes les parties. Voilà pourquoi nous vous le soumettons aujourd'hui.

Nous sommes convaincus que ce projet Six-Blanc est plus adapté pour répondre à ces entités, donc un non ce soir poussera le télésiège du Chargerat à réalisation ».

Préavis de la Commission « Culture, tourisme et sport »

Mme Sari Bruchez, Présidente « La commission TCS trouve judicieux le changement de tracé. Garder une zone naturelle de randonnée accessible à un grand nombre de personnes nous paraît plus adapté et respectueux de la nature. La nouvelle piste étant déjà homologuée et le budget déjà alloué, les membres présents approuvent les changements de variante. Toutefois, nous nous posons la question de la valeur ajoutée d'un tel investissement et nous nous demandons s'il était possible de mener une étude pour connaître l'impact réel qu'aurait un nouveau télésiège et restaurant sur la fréquentation du domaine.

A la majorité, les membres présents acceptent cette modification ».

Préavis de la Commission « Construction, AT et mobilité »

M. Stéphane Roserens, Président « Réuni en date du 15 novembre la commission ATCM a analysé l'avenant à la convention avec la décision suivante: La commission accepte l'avenant à la convention proposée, notamment pour les raisons suivantes :

- Diminuer la probabilité de conversion de la ZTR (zone de tranquillité réservée) en ZTH (Zone de tranquillité homologuée) ;
- Obtenir une piste de meilleure qualité ;
- Il y aura moins de frais généraux concernant les canons à neige, l'accès sera plus facile avec moins de travail hélicopté. Enfin il est important de ne pas faciliter l'accès au danger (hors-piste du côté du Chargerat).

La commission a voté par 4 voix pour et 1 abstention. »

Préavis de la Commission « TP et environnement »

M. Lionel Saillen, Président « En 2022, le télésiège de la Pasay sera remplacé, avec des perspectives de flux de personnes, de rapidité, de confort sensiblement amélioré. Cela nous réjouit.

Le projet d'extension secteur col du Chargerat (2327m) situé entre le Six Blanc (2445) et la Tête de la Payanne (2451m) ne nous paraît pas adéquat (avis de 5 personnes). Il devrait rester à la hauteur actuelle du Grand Tsai, à l'image des autres installations du domaine pour à la fois éviter une mouvance freeride sur les pentes exposées, mais aussi pour permettre aux guides de s'aventurer sur l'itinéraire du Scex Blanc, lieu de prédilection pour l'initiation de la randonnée.»

Préavis de la Commission « Bourgeoisie, bâtiments et agriculture »

M. François Vuthey, Président « La nouvelle variante ne représente pas de véritable plus-value, car elle n'agrandit pas le domaine skiable.

Le nouveau tronçon de piste à la Pissevache est déjà homologué. Il pourrait donc être exploité indépendamment de la réalisation d'un nouveau télésiège.

Le dernier avantage cité par TVSA « La suppression du télésiège de Chargerat de notre master plan pour une installation moins invasive peut nous servir de monnaie d'échange pour d'autres projets d'envergure » laisse penser que Téléverbier SA souhaite réduire le développement côté Bruson pour négocier un développement plus important ailleurs.

C'est pour ces raisons que la commission BBA rejette le point».

Préavis de la Cogest

M. Baptiste Darbellay, Président « une présentation a eu lieu par les représentants de Téléverbier SA lors de la séance du 24 octobre 2022.

Les arguments dans le sens de l'abandon du projet du Télésiège de Chargerat ont été donnés et il est constaté que l'extension du domaine skiable engendre des contraintes et risques d'opposition. Un projet de déplacer l'installation a donc été soumis, il s'agit du Télésiège du Six-Banc, les avantages et inconvénients ont été présentés.

La Cogest a traité ce point lors de sa séance du 8 novembre 2022.

Il ressort des discussions que le Télésiège du Six Blanc ne permet pas une extension du domaine skiable. La piste qui n'a jamais été exploitée pourrait l'être sans la construction du télésiège. De plus le nouveau télésiège de la Pasay augmentera considérablement le nombre de passager à l'heure.

Une analyse de la 1^{ère} année d'exploitation du nouveau télésiège de la Pasay serait nécessaire avant de décider de cet investissement à l'endroit proposé.

Sur le fond, la construction d'une nouvelle installation qui a d'ailleurs été approuvée par le Conseil général lors de la précédente législature n'est pas remis en cause. Toutefois celle-ci doit apporter une plus-value au domaine skiable pour justifier sa construction, ceci d'autant plus que la Commune participe à son financement par le biais d'une subvention.

Au vu de ce qui précède, la proposition de modification en l'état est rejetée par les membres de la Cogest par 6 voix contre, 1 abstention et 1 pour. »

Questions

➤ **M. Christophe Maret** « Finalement, est-ce que la Cogest est pour le Chargerat ou le Six-Blanc ? Je rappelle l'article 4 de la convention qui lie la Commune avec Télérverbier SA : « le paiement de la 1^{ère} tranche du soutien communal à Télérverbier SA à hauteur de CHF 2,7 mios interviendra dans un délai de 6 mois après la réception finale des deux installations de La Pasay et du Chargerat ». Donc, si je comprends bien le message de la Cogest, vous préférez le Chargerat ? »

M. Baptiste Darbellay, « Ce qui est dit par la Cogest est que sur le fond, la construction d'une nouvelle installation n'est pas remise en cause. Par contre elle demande qu'il y ait une analyse. Elle comprend les problématiques liées au télésiège de Chargerat, mais n'est pas convaincue de la plus-value qui sera apportée par cette nouvelle installation. Il n'y a actuellement pas de possible report de vote ou de modification. C'est une certaine pression ou plutôt un engagement qui est demandé au Conseil municipal, d'entente bien entendu avec la Société de Télérverbier SA, de bien réfléchir. On imagine bien que le projet inscrit dans la convention est le nom du Six-Blanc et non Chargerat, mais que ce n'est pas l'altitude ou la latitude de la gare d'arrivée et de départ qui sont inscrits. Donc, des modifications sont possibles. Dans tous les cas, une étude peut être valable, parce qu'on imagine que le télésiège ne sera pas construit l'été prochain. La Cogest vous demande de bien réfléchir à ça. Après je suis tout à fait conscient et c'est ce que relevait la Cogest, c'est que le vote a été fait et que l'on ne le remet pas en cause ».

A la question, acceptez-vous le nouveau projet du télésiège du Six Blanc en lieu et place de celui du Chargerat, en maintenant les mécanismes de la convention « subventions communales » de CHF 4,9 mios versées à TVSA en 3 indemnités ?

Le Conseil général accepte par 20 voix pour, 18 contre et 8 abstentions.

03. Demandes de crédits complémentaires

01. CHF 350'000 Mise à niveau du système IT

M. Christophe Maret présente cette demande au moyen d'un document dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (Annexe 4).

Préavis de la Cogest

M. Baptiste Darbellay, Président « Les explications en rapport avec l'augmentation des frais liés à l'informatique par rapport au budget initial nous ont été données.

Les outils adéquats afin de pouvoir travailler dans les meilleures conditions et également assurer une sécurité optimale sont nécessaires. Pour cette raison les membres de la Cogest vous recommandent à l'unanimité d'accepter cette demande de crédit. »

A la question, approuvez-vous la demande de crédit complémentaire liée à la mise à niveau informatique de la Commune de CHF 350'000?
Le crédit complémentaire de CHF 350'000 est approuvé à l'unanimité.

02. CHF 1.6 mios Construction du nouveau Centre de recyclage communal

M. Jean-Baptiste Vaudan, Conseiller municipal, présente cette demande de crédit complémentaire au moyen d'un document dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (Annexe 5).

Sont notamment évoqués :

- Bref historique, avec 1^{ère} discussion en 2017 et l'adoption en 2020 d'un crédit d'engagement de CHF 4,9 mios.
- Rappel des objectifs
- Illustration des travaux en cours
- La situation actuelle
- Raisons principales des plus-values avec renchérissement des matériaux et le nombre très limité des retours de soumissions, lors des appels d'offre.

Préavis de la Cogest

M. Baptiste Darbellay, Président « Une présentation a eu lieu par le Conseiller municipal Jean-Baptiste Vaudan et le Directeur opérationnel Jean-Christophe Bessard lors de la séance du 24 octobre 2022.

La commission TP, environnement, Altis a traité ce point lors de sa séance du 9 novembre 2022 et donne un préavis positif à l'unanimité pour cette demande de crédit complémentaire.

Le détail et les explications liées aux travaux complémentaires et augmentations de prix ont été donnés. D'une manière générale, il est constaté une augmentation des prix dans le domaine de la construction. Ce crédit est nécessaire afin de terminer la construction de l'ouvrage.

En conséquence, les membres de la Cogest donnent un préavis positif à l'unanimité en faveur de ce crédit complémentaire. »

A la question, approuvez-vous la demande de crédit complémentaire de CHF 1,6 mios nécessaire à la construction du nouveau centre de recyclage communal ?
Le crédit complémentaire de CHF 1.6 mios est approuvé à l'unanimité

06. Informations

01. Retour sur la mise à l'enquête des zones réservées

M. Pierre-Yves Gay, Conseiller municipal, « le Conseil municipal a pris note des attentes exprimées par les propriétaires que ce soit lors de la publication au Bulletin officiel, lors de la séance d'information publique ou encore à travers les différentes interventions et retours. Il les a comprises et travaille actuellement sur la révision de ce Plan d'Aménagement des Zones (PAZ).

Les prochaines actions par rapport à ces zones réservées sont :

- ❖ A la suite de la publication au BO, 23 oppositions ont été réceptionnées, certaines avec plusieurs signataires. Une lettre de quittance sera envoyée, avec la proposition, selon les régions, de la mise en place de séances d'information complémentaire.
- ❖ Ensuite, il y aura bien évidemment la possibilité de retirer l'opposition ou cas échéant d'aller plus loin. A ce moment les oppositions seront transmises au Conseil d'Etat, comme objet de leur compétence.
- ❖ Une Foire aux questions, pour une bonne compréhension par tous, sera publiée sur le site internet de la Commune.
- ❖ Lorsque le Conseil municipal a mis en place les zones réservées sur la Commune, il a décidé de pouvoir accorder des dérogations par rapport à certains projets. En effet, des personnes, des groupes qui ont des projets futurs ou immédiats dans des zones réservées ont la possibilité de transmettre une demande de renseignements par rapport à un projet donné au Service des constructions. Le dossier sera ensuite analysé par rapport au futur vu pour cette zone. La commission statuera par rapport à une éventuelle dérogation ou, ce qui arrive souvent, demandera des compléments d'information ou encore fera des proposition afin d'essayer de trouver des solutions pour que la construction future en l'occurrence corresponde à la zone.
- ❖ Sur le 1^{er} trimestre 2023, il est encore prévu de mettre en place des ateliers participatifs pour travailler sur la réflexion de ce PAZ.

Questions

- **A une question de M. Félix Besson, Vice-président de la Commission TP et environnement, M. Pierre-Yves Gay** répond « les oppositions sur les zones réservées n'ont pas d'effet suspensif sur les démarches. Les zones réservées est un outil qui permet de réfléchir au futur des zones, que ce soit principalement d'un point de vue de densification, de mise en conformité par rapport à la LAT, de gel de zone, de dézonage, ... C'est un outil qui est mis en place pour que la Commune puisse prendre le temps de réflexion pour le futur de son PAZ. En ce qui concerne la durée, une zone réservée qui est mise en place démarre immédiatement, dès la publication du BO et est là pour 5 ans, avec possibilité de prolonger de 3 ans. La Commune a l'obligation de déposer la révision du PAZ pour 2026. Dès qu'il y a validation, ses zones réservées tombent. Tout le travail se fait totalement indépendamment.

M. Félix Besson, « Mais que faire pour que cela prenne 5 ans et non 8 ans. Pourquoi il y a tant de variation de temps entre 8 et 5 ans ? »

M. Pierre-Yves Gay, « Encore une fois, le PAZ révisé doit être déposé pour 2026. L'inconnue est plutôt le temps que prendra le Canton à traiter tous les PAZ, car il faut comprendre que nous ne serons pas les seuls à déposer notre PAZ révisé, et également celui qu'il prendra pour traiter les oppositions. Parts d'inconnues que forcément nous ne maîtrisons pas. ».

02. Paramètres fiscaux

M. Julien Vaudan, présente, à la demande de M. Bruno Moulin, Conseiller municipal, les paramètres fiscaux 2023 soit :

- Impôt personnel : CHF 18.-
- Taxe sur les chiens : CHF 120.-

Sans modification par rapport à 2022.

07. Divers

01. Information sur Curala – Espaces de Vie

M. Christophe Maret « Le Conseil municipal a organisé une information publique le 11 octobre dernier et a recueilli jusqu'au 20 novembre dernier l'entier des observations des citoyens. Les éléments reçus, mais pas encore analysés montrent un constat unanime, à savoir :

1. Curala est un lieu important et stratégique.
2. L'état actuel est insatisfaisant

Différentes perspectives/réflexions ont été exprimées par les citoyens. Elles sont de loin pas toutes identiques. Maintenant, le service de l'Aménagement du territoire et le Conseil municipal vont faire l'analyse de toutes ces observations citoyennes afin de pouvoir répondre à une partie d'entre elles.

Le Conseil municipal a aussi reçu la « fameuse » pétition qui a circulé dans les réseaux sociaux. Il en tient aussi compte et une communication sera faite à la suite de ses analyses ».

Questions

M. François Veuthey « J'ai eu la remarque de certains Conseillers généraux de Vollèges, qui sont arrivés en cours du projet de Curala et qui manquent un peu d'informations sur l'historique du projet, Serait-il possible pour eux d'avoir un résumé des différentes décisions et comment elles ont été prises ? »

M. Christophe Maret « J'ai fait exactement le même constat, moi aussi je viens de Vollèges. On va établir un historique de l'entier des décisions qui ont été prises depuis le début du projet et de quelle manière il a évolué. On a constaté que les gens étaient un peu surpris à sa découverte. C'est clair que si vous n'avez pas participé au Conseil général par le passé, Il y a forcément des éléments qui manquent. J'ai demandé au service de faire une sorte de schéma avec les différentes décisions et à quel moment elles ont été prises, par qui, les montants qui ont été établis, etc... Il y a des gens qui nous ont dit, ce n'est pas possible, ce n'est pas comme ça que c'était prévu. J'ai regardé le suivi, c'est exactement ce qu'a voulu le Conseil municipal et le Conseil général du passé. On va mettre ce schéma sur le site internet de la Commune pour informer sur l'évolution du projet.

M. Julien Vaudan « Cela serait effectivement très bien d'avoir à disposition l'historique des 10 dernières années par exemple. Il y a eu plusieurs étapes, d'abord des réflexions sur un DDP, des concours d'architecture présentés au Conseil général et à la population, Beaucoup de choses ont été faites et effectivement cela vaudrait vraiment la peine d'en faire un résumé. »

Mme Martine Tristan, membre de la Commission « TP et environnement », « Je comprends qu'il y ait des citoyens et des Conseillers généraux qui ont encore besoin de renseignements. Je trouve qu'en tant que citoyenne, on a quand même pas mal de renseignements. Je me permets quand même une remarque concernant les investisseurs de ce projet. Si des citoyens nous interpellent, il faut aussi leur faire comprendre que quand on a les principales caisses de retraite qui souhaitent investir dans un tel projet, chez nous, on serait bien aisé de se dire que cela vaut la peine qu'elles investissent dans un tel projet viable à long terme, plutôt que dans des bâtiments, dans des zones peu agréables à fréquenter. C'est juste une petite remarque de ma part pour terminer. »

M. Julien Vaudan « Remarque effectivement très pertinente. On a une grande transparence au niveau des investisseurs qu'il faut relever. »

02. Master Plan du Tourisme (MPT)

M. Nicolas Egger, membre de la Cogest demande s'il est possible d'avoir déjà un retour sur le sondage en ligne de septembre concernant le MPT, ainsi que la relation avec la Maison du Haut Val de Bagnes.

M. Vincent Michellod « on a obtenu pas mal de retour du sondage, à savoir 240 retours de domiciliés et 1'300 retours des Résidences secondaires. Cela démontre bien la difficulté de répondre à un sondage. Du coup, le sondage est relancé par un tout-ménage. Ce sondage est très important pour le MPT.

En règle générale, pas mal de séances avec les différents partenaires, hébergeurs, restaurateurs, agences immobilières ont déjà eu lieu. Bonne participation. Le MPT avance dans le bon sens. Une bonne dynamique. On sent que les partenaires sont intéressés à participer à ce MPT, en collaboration avec la Commune et le tourisme. »

M. Nicolas Egger, « quand aura-t-on un compte-rendu ? »

M. Vincent Michellod, « sauf erreur, le nouveau délai a été fixé au 15 décembre pour le retour du sondage. Donc début de l'année prochaine, on devrait avoir les statistiques et le suivi du mandat. »

03. Vacations 2022

M. Julien Vaudan rappelle les vacations pour le prochain Plénium. « Merci de remplir les vacations et de les donner soit au prochain plénium du 14 décembre ou de les envoyer de manière électronique ».

04. Prochaine date

L'Assemblée est informée du prochain Plénium qui se tiendra le 14 décembre 2022, à la grande salle de l'Espace St-marc.

La séance est levée à 21h55

Pour le Conseil général :



Julien Vaudan
Président



Mélanie Mento
Secrétaire

- Annexes :
1. Liste des présences
 2. Planification financière 2023-2027
 3. Réaffectation de l'école de Fionnay
 4. Demande de crédit complémentaire de CHF 350'000 pour la mise à niveau IT
 5. Demande de crédit complémentaire de CHF 1,6 mios pour la construction du nouveau Centre de recyclage communal

Plénium du 23 novembre 2022

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent		Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand	1				Monsieur	Frossard	Alain	1		
Monsieur	Alter	François		1			Madame	Gailloud	Martine	1		
Monsieur	Amos	Guillaume	1				Madame	Heinis	Olivia	1		
Monsieur	Amos	Samuel	1				Madame	Léo	Anne-Marie	1		
Monsieur	Baillifard	Raphaël	1				Madame	Löf	Tora	1		
Monsieur	Berset	Laurent	1				Madame	Lovey	Véronique	1		
Monsieur	Besse	Cédric	1				Madame	Luisier	Marie-Gabrielle	1		
Monsieur	Besson	Félix	1				Monsieur	Maret	Gérald	1		
Monsieur	Bircher	Félicien	1				Monsieur	Martin	Sacha		1	
Madame	Bourgeois	Laurence	1				Madame	Mento	Mélanie	1		
Monsieur	Brattier	Marcus	1				Monsieur	Michellod	Patrick	1		
Madame	Bruchez	Sari Esteve	1				Monsieur	Morand	Sylvain		1	
Madame	Chevrier	Célia	1				Monsieur	Moulin	Bastian	1		
Madame	Corthay-Durrer	Anne Claude	1				Madame	Oakman-Rossier	Christine	1		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	1				Madame	Oreller	Marie	1		
Monsieur	Darbellay	Jérôme		1			Madame	Pembe Tornay	Colette		1	
Madame	Del Sordo	Céline		1			Monsieur	Rosereys	Stéphane	1		
Monsieur	Déltroz	Gabriel	1				Monsieur	Rossoz	Sébastien	1		
Monsieur	Deslarzes	Frédéric		1			Monsieur	Roux	François			1
Madame	Deslarzes	Sophie	1				Monsieur	Saillen	Lionel	1		
Madame	Egger	Caroline	1				Monsieur	Tellen	Dominique	1		
Monsieur	Egger	Nicolas	1				Monsieur	Terrettaz	Cédric	1		
Monsieur	Farquet	Claude		1			Madame	Tristan	Martine	1		
Madame	Farquet	Sarah	1				Madame	Vaudan	Emily	1		
Madame	Favre	Auréli	1				Madame	Vaudan	Fanny		1	
Monsieur	Fellay	Guillaume	1				Monsieur	Vaudan	Julien	1		
Monsieur	Fellay	Léonard	1				Monsieur	Veuthey	François	1		
Monsieur	Fellay	Sébastien	1				Madame	Vincent	Angeline	1		
Monsieur	Fellay	Simon		1								
Monsieur	Fournier	Romain	1									

24 6 0 23 4 1 58

47 10 1



01. Planification financière 2023-2027



Sommaire

- 1. Contexte et principes appliqués**
- 2. Investissements**
- 3. Recettes fiscales**
- 4. Récapitulation du fonctionnement**
- 5. Tableau des résultats**
- 6. Conclusion**

1 Contexte et principes appliqués

Eric Rosset, Conseiller municipal



1 Principes appliqués

- ✓ Planification faite par les directeurs opérationnels dans le cadre du budget
- ✓ Priorisation des investissements
- ✓ Appréciation raisonnable des revenus (recettes fiscales)
- ✓ Adaptation / Correction des éléments à caractère non récurrents
- ✓ Cohérence avec les planifications financières précédentes



1 Contexte et principes appliqués

2 Investissements

Eric Rosset, Conseiller municipal

Investissements « lourds »

Aménagement Curala

	Planif 2023-2030	budget 2022	=> cptes 2021	total
TMR				
gare TMR	-		12'000'000.00	12'000'000.00
halle des bus	-		5'000'000.00	5'000'000.00
ss-total gare tmr	-	-	17'000'000.00	17'000'000.00
Curala				
Parking Curala	33'800'000.00	200'000.00		34'000'000.00
Aménagements extérieurs	8'000'000.00			8'000'000.00
Parking St Marc	9'000'000.00	400'000.00		9'400'000.00
Etudes déjà soumises au CG	2'600'000.00	400'000.00		3'000'000.00
Hub Curala (études + travaux)	15'000'000.00	100'000.00		15'100'000.00
ss total curala	68'400'000.00	1'100'000.00	-	69'500'000.00
Route et cours d'eau				-
Pont de service	1'850'000.00		50'000.00	1'900'000.00
Route de déviation	7'850'000.00	50'000.00	100'000.00	8'000'000.00
sous total rte et cours d'eau	9'700'000.00	50'000.00	150'000.00	9'900'000.00
Total aménagement Curala	78'100'000.00	1'150'000.00	17'150'000.00	96'400'000.00

Investissements « lourds » (suite)

Centre sportif

	Planif 2023-2030	budget 2022	=> cptes 2021	total
nouveau centre sportif			30'696'283.89	30'696'283.89
mise en conformité			3'763'078.41	3'763'078.41
vestiaire patinoire	1'282'700.00			1'282'700.00
restaurant provisoire	15'000.00			15'000.00
bâtiment DE sinistré	29'100'000.00			29'100'000.00
Patinoire sinistrée	20'900'000.00			20'900'000.00
Extension possible Log & MICE	30'000'000.00			30'000'000.00
Indemnités assurance	81'297'700.00			81'297'700.00
(portées au bilan en revenus différés)	-21'788'054.50		871'500.00	-20'916'554.50
Total Centre sportif	59'509'645.50	-	49'561'700.00	94'840'507.80



Investissements présentés

Commune de Val de Bagnes

Lieu	Affectation	Remarques	Investissement total 2023-2030	Recettes / subventions	Investissements nets 2023-2027	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et exercices suivants
<u>Parking Curala, Saint-Marc et Ermitage</u>											
Le Châble	Aménagements zone Curala	parkings St Marc et Curala, zone TMR, etc.	50'800'000		16'000'000		5'000'000	6'000'000		5'000'000	34'800'000
Le Châble	Aménagements zone Curala	Hub (bâtiment de la télécabine)	15'000'000		15'000'000		1'000'000	7'000'000	7'000'000		
	Parking de St Marc	études	200'000		200'000		200'000				
	Place Curala	études et frais complémentaires => mise en enquête	2'000'000		2'000'000		600'000	700'000	700'000		
Vallée	Route de contournement + pont de service		9'700'000		9'700'000		1'850'000		3'000'000	4'850'000	
Verbier	Parking de l'Ermitage	200 places	10'100'000		10'100'000	1'600'000	500'000	7'000'000	6'000'000	-5'000'000	
<u>Ecoles et bâtiments</u>											
Le Châble	Bâtiment du CO	travaux de sécurisation et transformation	4'790'000	600'000	4'190'000		200'000	3'000'000	1'590'000	-600'000	
Le Châble	Nouveau centre scolaire et salle de gym.	subv. 30 %	25'800'000	3'600'000	7'200'000		200'000	1'000'000	1'000'000	5'000'000	15'000'000
Le Châble	mise en conformité centre scolaire		800'000		800'000		800'000				
Versegères	Nouveau centre scolaire		-300'000		-300'000	200'000	-500'000				
	Réaffectation anciennes écoles	Champsec, Lourtier, Sarreyer	500'000		400'000		100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
Verbier	Chalet Orny	démolition et reconstruction	5'000'000		5'000'000		500'000	3'000'000	1'500'000		

Investissements présentés

Commune de Val de Bagnes

Lieu	Affectation	Remarques	Investissement total 2023--2030	Recettes / subventions	Investissements nets 2023-2027	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et exercices suivants
<u>Sécurité</u>											
<u>Culture et Sport</u>											
	Bâtiment de la sécurité		19'800'000	3'000'000	16'800'000		1'000'000	7'500'000	8'300'000		
	Centre Culturel		7'800'000		7'800'000		400'000	400'000	3'500'000	3'500'000	
	FC Bagnes	soutien projets de transformations	4'500'000		4'500'000		200'000	1'700'000	2'600'000		
Le Châble	grange Bircher	espaces bureau et/ou de co-working	3'120'000		3'120'000	120'000	1'000'000	2'000'000			
Bruson	Maison de la raclette		4'100'000		4'100'000	100'000			2'000'000	2'000'000	
<u>Centre sportif</u>											
Verbier	Centre sportif	transformations	29'100'000		29'100'000	7'000'000	9'000'000	9'000'000	4'100'000		
Verbier	Centre sportif	Etape 3, reconstruction	50'900'000		8'500'000		500'000	1'000'000	2'000'000	5'000'000	42'400'000
<u>Mavens de Bruson</u>											
	Domaine des Mayens de Bruson		11'415'000		9'315'000		57'15'000	3'600'000			2'100'000
<u>Routes et cours d'eau</u>											
Villette	Route de contournement	part Bagnes = 85% des 30% (subv. VS 70%)	13'000'000		3'000'000					3'000'000	10'000'000
Verbier	Routes		18'525'000		16'675'000	2'140'000	4'605'000	4'210'000	4'220'000	1'500'000	1'850'000
Vallée	Routes		11'985'000		10'485'000	4'085'000	2'750'000	1'750'000	1'200'000	700'000	1'500'000

Investissements présentés

Commune de Val de Bagnes

Lieu	Affectation	Remarques	Investissement total 2023--2030	Recettes / subventions	Investissements nets 2023-2027	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et exercices suivants
<u>Eaux potables et eaux usées</u>											
	Cours d'eau et divers	remise en état	10'945'000		9'345'000	2'110'000	2'060'000	1'875'000	1'700'000	1'600'000	
	Réseau eau potable		19'629'000		16'629'000	3'429'000	3'300'000	3'300'000	3'300'000	3'300'000	3'000'000
	Aduction d'eau Verbier (Louvie, aqueduc et Ruinettes)		8'000'000		6'000'000		1'000'000	1'500'000	1'500'000	2'000'000	2'000'000
	Réseau égouts		18'079'000		15'079'000	3'079'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000
	PGEE		4'200'000		3'500'000	700'000	700'000	700'000	700'000	700'000	700'000
	<u>Prêts (et/ou cautionnement)</u>										
	Prêts et/ou cautionnement		9'050'000		9'050'000	11'050'000	1'000'000	-3'000'000			
TOTAUX			368'538'000	7'200'000	243'288'000	35'613'000	46'680'000	66'335'000	59'010'000	35'650'000	116'450'000



- 1 Contexte et principes appliqués
- 2 Investissements
- 3 **Recettes fiscales**

Jérôme Maret, Directeur Opérationnel



Recettes fiscales

	2023	2024	2025	2026	2027
	Budget				
	1	1	1	1	1
	173%	173%	173%	173%	173%
	85'023'000	84'239'000	84'526'000	85'736'000	86'966'000
Finances et Impôts					
Impôts	77'204'000	78'370'000	79'057'000	80'267'000	81'497'000
Impôts personnes physiques	69'949'000	70'982'000	71'533'000	72'602'000	73'688'000
Impôts personnes morales	7'555'000	7'688'000	7'824'000	7'965'000	8'109'000
Impôts extraordinaires	-300'000	-300'000	-300'000	-300'000	-300'000
Péréquation financière	-8'320'000	-8'320'000	-8'820'000	-8'820'000	-8'820'000
Part aux impôts cantonaux et fédéraux	9'615'000	7'615'000	7'615'000	7'615'000	7'615'000
Régales et patentes	5'667'000	5'717'000	5'717'000	5'717'000	5'717'000
Intérêts	857'000	857'000	957'000	957'000	957'000



- 1 Contexte et principes appliqués
- 2 Investissements
- 3 Recettes fiscales
- 4 **Récapitulatif du fonctionnement**

Jérôme Maret, Directeur Opérationnel

Récapitulatif du fonctionnement

Commune de Val de Bagnes

		2023			2024			2025			2026			2027		
		Charges	Revenus	taux croissance	Charges	Revenus	taux croissance	Charges	Revenus	taux croissance	Charges	Revenus	taux croissance	Charges	Revenus	taux croissance
RECAPITULATION																
0	Administration générale	16'893'500	1'324'500	2.18%	17'262'007	1'197'035	-0.68%	17'144'183	1'209'711	1.23%	17'355'880	1'002'937	1.47%	17'611'218	1'012'607	
	Excédent de revenus / charges		15'569'000	3.19%		16'064'972	-0.81%		15'934'471	2.63%		16'352'942	1.50%		16'598'611	
1	Sécurité publique	8'127'900	1'765'000	0.05%	8'132'063	1'777'100	1.34%	8'241'108	1'789'321	1.34%	8'351'704	1'801'664	1.34%	8'463'871	1'799'131	
	Excédent de revenus / charges		6'362'900	-0.12%		6'354'963	1.52%		6'451'787	1.52%		6'550'039	1.75%		6'664'741	
2	Formation	7'287'800	551'200	1.13%	7'370'363	462'235	1.10%	7'451'780	463'280	1.11%	7'534'143	464'336	1.11%	7'617'464	465'403	
8	Economie publique	15'734'850	22'023'250	-27.20%	11'455'010	16'407'233	0.90%	11'557'684	13'471'881	-9.92%	10'411'702	10'287'203	1.01%	10'517'082	10'353'205	
	Excédent de revenus / charges	6'288'400		-21.25%	4'952'223		-61.35%	1'914'197		-100.00%		124'499	#DIV/0!		163'877	
9	Finances et Impôts	11'990'000	97'049'000	0.30%	12'026'000	96'525'000	0.00%	12'026'000	96'812'000	0.00%	12'026'000	98'022'000	0.00%	12'026'000	99'252'000	
	Excédent de revenus / charges	85'059'000		-0.66%	84'499'000		0.34%	84'786'000		1.43%	85'996'000		1.43%	87'226'000		
	Totaux	117'174'150	142'878'450	-2.95%	113'711'852	136'217'344	0.67%	114'468'684	133'757'818	-0.35%	114'066'059	131'756'305	1.01%	115'218'243	133'228'724	
	Marge d'autofinancement	25'704'300		-12.44%	22'505'492		-14.29%	19'289'134		-8.29%	17'690'246		1.81%	18'010'481		



- 1 Contexte et principes appliqués
- 2 Investissements
- 3 Recettes fiscales
- 4 Synthèse du fonctionnement
- 5 **Tableau des résultats**

Eric Rosset, Conseiller municipal et Jérôme Maret,
Directeur Opérationnel



Commune de Val de Bagnes

Tableaux des résultats

Investissements		2023	2024	2025	2026	2027	2028 et exercices suivants
INVESTISSEMENTS NETS							
0 Administration générale		10'148'000	12'710'000	32'520'000	19'570'000	6'880'000	52'035'000
1 Sécurité publique		1'000'000	2'200'000	8'784'000	8'744'000	1'309'000	939'000
2 Enseignement et formation		0	0	0	0	0	0
3 Culture, loisirs et culte		7'730'000	10'730'000	12'395'000	14'670'000	10'705'000	43'540'000
4 Autres dépenses de santé		200'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000
5 Prévoyance sociale		0	0	0	0	0	0
7 Protection et aménagement de l'environnement		280'000	7'335'000	5'140'000	1'970'000	470'000	5'120'000
8 Economie publique		903'000	1'500'000	1'500'000	750'000	750'000	750'000
Travaux publics		11'328'000	12'980'000	9'550'000	11'785'000	13'255'000	14'955'000
Altis		8'566'000	8'750'000	9'250'000	9'250'000	9'750'000	9'450'000
Investissements financiers		11'050'000	1'000'000	-3'000'000	0	0	0
TOTAL		51'205'000	57'220'000	76'154'000	66'754'000	43'134'000	126'804'000
dont investissements "lourds" présentés		35'613'000	46'680'000	66'335'000	59'010'000	35'650'000	116'450'000
CHARGES INDUITES (par les investissements 2023-2027, sans les charges financières & amortissements, non calculées dans la planification du fonctionnement)							
Charges des parkings (St Marc, Curala, Ermitage)					162'000	320'000	320'000
Maison communale			-20'000	-170'000	-170'000	-170'000	-170'000
Divers nouveaux abris PC				-10'000	-10'000	-10'000	-10'000
Centre sportif (coûts additionnels, nets)				-100'000	-200'000	-200'000	-200'000
Accompagnement projet Curala			-50'000	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000
REVENUS INDUITS (par les investissements 2023-2027)							
Revenus des parkings (St Marc, Curala, Ermitage)					390'000	600'000	650'000
EVb - valorisation de l'eau (turbine rive gauche)			97'000	97'000	97'000	97'000	97'000
Nouveau tarif du traitement des déchets			600'000	600'000	600'000	600'000	600'000
TOTAL REVENUS ET CHARGES INDUITS		627'000	627'000	367'000	819'000	1'187'000	1'237'000



Commune de Val de Bagnes

REVENUS DE FONCTIONNEMENT (sans les revenus induits)

	2023	2024	2025	2026	2027
0 Administration générale	1'324'500	1'197'035	1'209'711	1'002'937	1'012'607
1 Sécurité publique	1'765'000	1'777'100	1'789'321	1'801'664	1'799'131
2 Formation	551'200	462'235	463'280	464'336	465'403
3 Culture, loisirs et culte	1'440'500	1'198'250	1'204'078	1'211'983	1'219'968
4 Santé	0	0	0	0	0
5 Prévoyance Sociale	3'632'300	3'643'259	3'654'335	3'665'532	3'676'849
6 Trafic	960'800	969'108	977'499	985'974	994'534
7 Protection + aménagement environnement	14'131'900	14'038'125	14'175'712	14'314'675	14'455'028
8 Economie publique	22'023'250	16'407'233	13'471'881	10'287'203	10'353'205
9 Finances et Impôts	97'049'000	96'525'000	96'812'000	98'022'000	99'252'000
TOTAL REVENUS DE FONCTIONNEMENT	142'878'450	136'217'344	133'757'818	131'756'305	133'228'724
		-4.66%	-1.81%	-1.50%	1.12%

C

Fonctionnement

taux de croissance

CHARGES DE FONCTIONNEMENT (sans les charges induites et les amortissements)

0 Administration générale	16'893'500	17'262'007	17'144'183	17'355'880	17'611'218
1 Sécurité publique	8'127'900	8'132'063	8'241'108	8'351'704	8'463'871
2 Formation	7'287'800	7'370'363	7'451'780	7'534'143	7'617'464
3 Culture, loisirs et culte	14'267'100	14'342'853	14'459'747	14'328'199	14'448'230
4 Santé	2'095'400	2'114'751	2'134'297	2'154'041	2'173'984
5 Prévoyance Sociale	10'757'500	10'781'599	10'906'337	11'032'725	11'160'788
6 Trafic	14'574'800	14'676'607	14'840'332	15'005'997	15'173'628
7 Protection + aménagement environnement	15'445'300	15'550'600	15'707'217	15'865'669	16'025'978
8 Economie publique	15'734'850	11'455'010	11'557'684	10'411'702	10'517'082
9 Finances et Impôts	11'990'000	12'026'000	12'026'000	12'026'000	12'026'000
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	117'174'150	113'711'852	114'468'684	114'066'059	115'218'243
		-2.95%	0.67%	-0.35%	1.01%

D

taux de croissance



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Commune de Val de Bagnes

MARGE D'AUTOFINANCEMENT

	2023	2024	2025	2026	2027
E C-D	25'704'300	22'505'492	19'289'134	17'690'246	18'010'481
B	0	627'000	367'000	819'000	1'187'000
F E+B	25'704'300	23'132'492	19'656'134	18'509'246	19'197'481
G				-487'395	-1'475'725
H F-G	25'704'300	23'132'492	19'656'134	18'021'851	17'721'756

2.0%

EXCEDENT / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT

A	Investissements nets	51'205'000	57'220'000	76'154'000	66'754'000	43'134'000
H	Marge nette d'autofinancement	25'704'300	23'132'492	19'656'134	18'021'851	17'721'756
I H-A	EXCEDENT (+) / INSUFFISANCE (-) DE FINANCEMENT	-25'500'700	-34'087'508	-56'497'866	-48'732'149	-25'412'244
J	Disponibilités financières au 2.11.2022	110'008'650				
	Report de disponibilités / dettes		80'128'618	34'807'125	-22'989'742	-72'378'663
	Part du fermage laissé à disposition de SEDRE SA	-648'332	-632'985	-618'001	-603'372	-589'090
	Participation communale à la baisse du tarif de l'électricité (prélèvement sur le fond ad hoc)	-3'750'000	-1'250'000	-1'250'000		
	Remboursement / (octroi) de prêts par / (à) des tiers	19'000	-81'000	-81'000	-81'000	-81'000
	Remboursement emprunt		-10'000'000			0
K J+I	DISPONIBILITES FINANCIERES AU 31.12 (+) ou RECOURS A L'EMPRUNT DURANT L'EXERCICE (-)	80'128'618	34'077'125	-24'369'742	-73'786'263	-99'868'598

L	SITUATION DE LA DETTE (+) ou disponibilités financières (-)	-80'128'618	-34'077'125	24'369'742	73'786'263	99'868'598
---	---	-------------	-------------	------------	------------	------------

	selon planification au 9.11.2021	-17'256'555	25'510'178	72'225'651	96'675'884	
	selon planification au 25.01.2021	6'219'835	39'477'791	57'134'325		





- 1** Contexte et principes appliqués
- 2** Investissements
- 3** Recettes fiscales
- 4** Récapitulatif du fonctionnement
- 5** Tableau des résultats
- 6** **Conclusions**

Eric Rosset, Conseiller municipal et Jérôme
Maret, Directeur Opérationnel



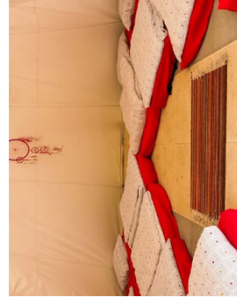
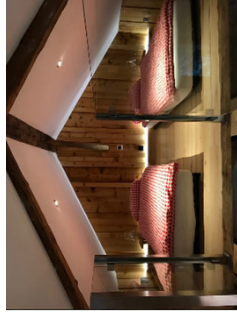
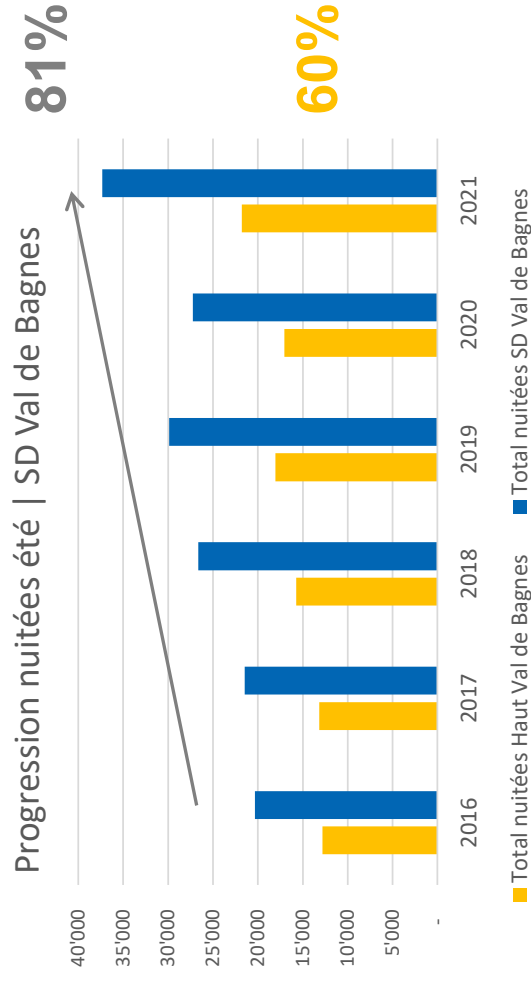
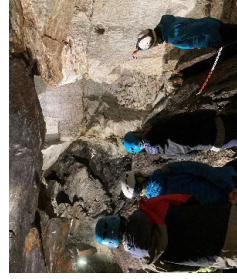
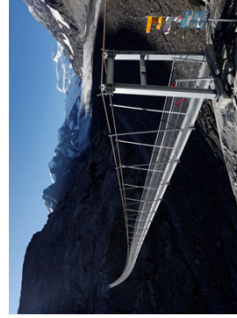
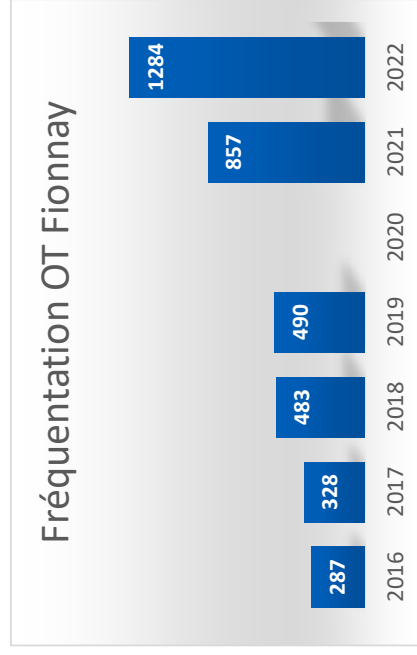
6 Conclusions

- ✓ L'endettement est, en termes de montant, supportable eu égard à l'autofinancement prévisible et à la fortune communale.
- ✓ Cependant l'ampleur des montants nécessite une attention particulière notamment en cas de nouvelle dépense significative non budgétée ou en cas d'écart de fonctionnement budgétaire défavorable
- ✓ Une telle planification financière est un outil de gestion nécessaire au vu des projets inventoriés
- ✓ Une planification budgétaire réaliste et non pas agressive permet d'éviter des coupes drastiques dans les investissements
- ✓ Une sélection des projets améliorerait l'endettement projeté



02. Réaffectation de l'école de Fionnay

01. Le Haut Val de Bagnes aujourd'hui





02. Le projet de rénovation



CFC 1	Travaux préparatoires	260'000.-
CFC 2	Bâtiments	1'139'000.-
CFC 4	Aménagements extérieurs	29'000.-
CFC 5	Frais secondaires	25'000.-
CFC 9	Ameublement et décoration	112'000.-
	Total	1'565'000.-
	Degré de précision du devis +/- 10%	155'000.-
	Montant à budgétiser	1'720'000.-

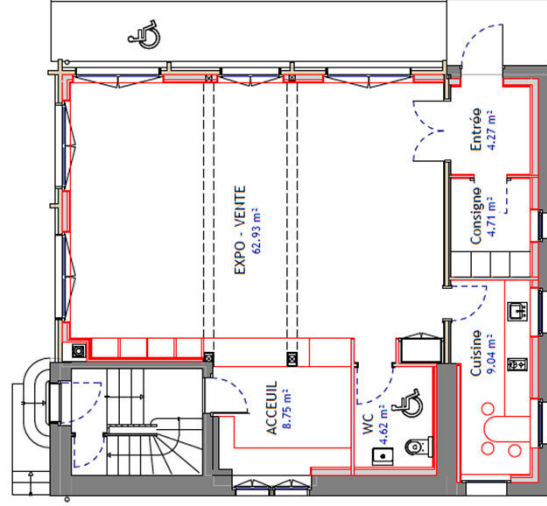
Volume	env. 1060 m ³	selon SIA 416
Coût au m³	CHF 1'028.-	sur la base du CFC 2 (sans les honoraires)



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

02. Le projet de rénovation

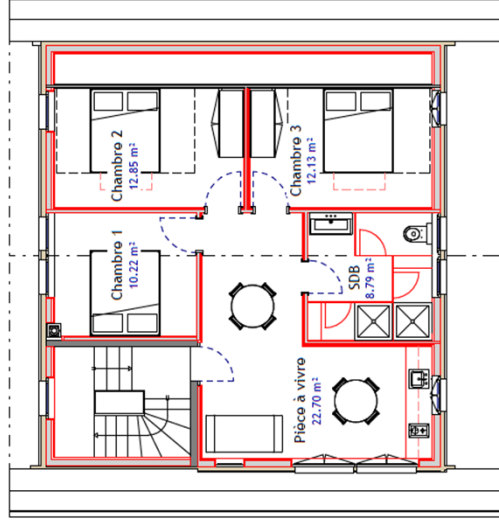
Espace Accueil & Info



Salle publique et professionnelle



Résidence Science & Art





COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

03. Potentiel de découvertes à préserver

HAUT VAL DE BAGNES
SYNTHÈSE ET DÉVELOPPEMENT

Avec Sylvain Zeller – Responsable Haut Val de Bagnes
Octobre 2020
Version 1.0 | 10 pages

VERBIER
VAL DE BAGNES

**ESPACE NATUREL
PRÉSERVÉ DU HAUT
VAL DE BAGNES**

Protected natural area of Haut Val de Bagnes
Naturschutzgebiet Haut Val de Bagnes

VERBIER
VAL DE BAGNES

Questionner

Sensibiliser

Diagnostic territorial et propositions
pour le développement touristique
dans le Haut Val de Bagnes

Document d'élaboration
Projet de loi
2020

Val de Bagnes
2020

NOUS AVONS BESOIN DE TOI !
AIDE NOUS À MEILLEUR COMPRENDRE VOS HABITUDES
ET TENTÉ DE RAMPORTER UNE NUIT DANS LE CÔRÉ 165

VERBIER
VAL DE BAGNES

NAVETTE - SHUTTLE - BUS

Fionnay –
Cabane Brunet
11.06 – 11.09.2022

Sembrancher –
Col des Planches
15.07 – 15.08.2022

Offert avec – Free with –
la location d'un chalet
ou d'un appartement
à Verbier

CHF 5 –
Adulte
CHF 3 –
Enfant
CHF 2 –
Bébé

VERBIER
VAL DE BAGNES

04. Une infrastructure inscrite dans un projet stratégique

- **Évolution des tendances touristiques**
 - Tendances avant le COVID
 - Amplifications liées au COVID
 - Exemples événements presse Paris et Bruxelles (Dualité Verbier – Val de Bagnes)
- **Projet HVB**
 - Transversalité et inclusion de toutes les parties prenantes
 - Stratégie des instances touristiques
 - Mise en valeur et protection | Eviter l'over tourisme
- **Projet Maison du Haut Val de Bagnes**
 - Outil de travail nécessaire au projet HVB
 - Permet d'appréhender collectivement les enjeux
 - Incubateur de projets transversaux in situ
 - Intérêt des acteurs (UNI, PALP, Crepa, Guides, Festival des Combins, ...)



03. Demandes de crédits complémentaires

01 CHF 350'000 Mise à niveau du système IT

0221.3113 = CHF 150'000

0221.3130 = CHF 200'000



Justifications

Lors de l'élaboration du budget 2022, l'administration communale s'était principalement basée sur l'exercice comptable de l'ancienne commune de Bagnes 2020. Différentes données non connues au moment du travail budgétaire ont considérablement modifié la donne, notamment en raison de la fusion des administrations.

En voici les principales :

- a) **Augmentation du nombre d'employés** et donc d'utilisateurs (poste de travail et licences)
- b) **Acquisition d'outils métiers** nécessitant une **demande en support** importante
- c) 3e site pour le **serveur Nutanix** (pour la sécurité et redondance)
- d) Besoin d'opérer un état des lieux et de se doter de lignes directrices de développement clair (**audit, recommandations**)
- e) **Manque de ressources interne** en cours d'année impliquant une forte **demande de support extérieur**.

Détail

Mise en conformité licences Microsoft	150'000.00
Nutanix 3ème site	20'000.00
Augmentation EPT & licences Offices	60'000.00
Augmentation EPT applications métiers	52'000.00
Nouvelles applications support Ciges en hausse	18'000.00
Support externe (manque de ressources IT 2022)	50'000.00

Question

Approuvez-vous la demande de crédit complémentaire liée à la mise à niveau informatique de la Commune de CHF 350'000 ?

03. Demandes de crédits complémentaires

02 CHF 1.6 mios Construction du nouveau Centre de recyclage communal

730.5040.85 = Traitement déchets = 64%

7790.5040.85 = Environnement = 36%



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

CONSTRUCTION NOUVEAU CENTRE DE RECYCLAGE COMMUNAL



Plenum du Conseil général – 23 novembre 2022



Val de Bagnes
référence énergétique

Bref historique

2017	Discussions intercommunales Bagnes-Vollèges
2018-19	Avant-projet
2020	Adoption du crédit d'engagement de 4.9 mio par Conseil général
2020-21	Mise à l'enquête publique
2022	Début des travaux
2023	Fin des travaux (automne)



Centre de recyclage

Rappel des objectifs :

- Centraliser la gestion des matériaux et optimiser le recyclage ;
- Regrouper et intégrer les locaux nécessaires au fonctionnement du service Environnement ;
- Mettre en place une gestion commune avec CGE* pour le pesage et les accès à la décharge de type A ainsi qu'au centre de recyclage.

* CGE : Concession de gestion et d'exploitation de la décharge du Merdenson
(consortium exploitant la décharge de type A sur le site du Merdenson).



Situation actuelle

Après la réception d'une partie des offres des entreprises qui représente environ 75 % des montants totaux, il est avéré que le budget initial calculé selon la norme SIA 116 (prix/cube) est insuffisant pour mener à terme ce projet.

Raisons principales des plus-values

- Renchérissement des prix des matériaux dû aux difficultés d'approvisionnement ;
 - Les matériaux les plus impactés sont les dérivés du pétrole ainsi que le bois et le fer.
- Nombre très limité de retour de soumissions lors d'appels d'offre ;
 - Les entreprises ont des carnets de commande bien remplis et ne retournent pas les soumissions ou alors à des prix très élevés;

Question

Approuvez-vous la demande de crédit complémentaire de CHF 1,6 mios nécessaire à la construction du nouveau centre de recyclage communal ?